



Livraison maison juillet 2010

Par **farid**, le **19/07/2010** à **20:30**

Bonjour,

j ai recu ma date de livraison officiel pour le 21 juillet 2010 a 13heures30 . aujourdhui la societe ma telephoner a 19 heures pour annuler la livraison a t elle le droit a moins de 48 heures de la livraison

Par **chris_idv**, le **20/07/2010** à **16:20**

Bonjour,

Situation malheureusement classique avec certains promoteurs...

Si la date de livraison est reportée d'une ou 2 semaines maximum votre intérêt est d'accepter ce retard mais en surveillant scrupuleusement si possible en personne la réalisation des travaux encore en cours: mieux vaut que votre maison soit terminée convenablement plutôt que d'engager un procédure judiciaire longue et couteuse.

Au delà d'une ou 2 semaines il s'agit manifestement d'un problème plus sérieux qui vous permet d'engager la responsabilité du promoteur et de demander des indemnités pour retard de livraison, en commençant la procédure par un constat d'huissier.

Mon conseil: un mauvais arrangement vaut toujours mieux qu'un bon procès.

Cordialement,